

# La pêche électrique est enfin interdite en Europe

C'est officiel, après une longue bataille, la pêche électrique est définitivement interdite au sein de l'Union Européenne.

Publié le 2 juillet 2021 | Mis à jour le 2 juillet 2021

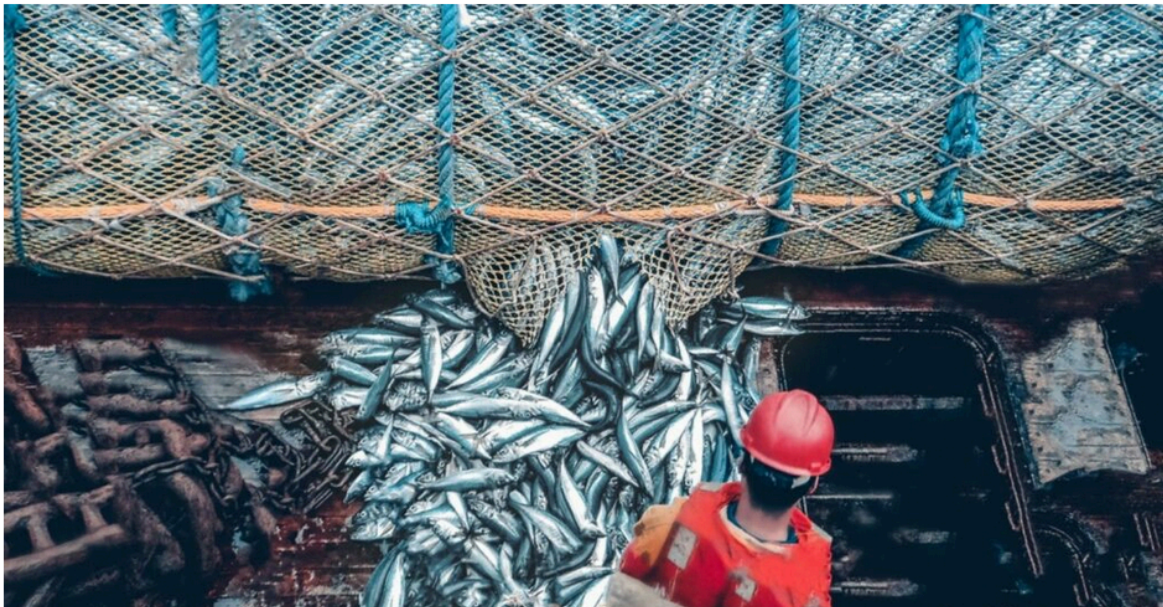


Photo : Shutterstock

**Bien qu'elle soit interdite dans l'Union Européenne (UE) depuis 1998, la pêche électrique était encore longuement défendue et pratiquée par les Néerlandais. Mais désormais, les Pays-Bas vont devoir renoncer à cette pratique considérée comme destructrice pour la faune marine. Explications.**

C'est une longue bataille qui prend fin. Après plus de vingt ans de débat autour de la pêche électrique, la Cour de justice de l'UE a tranché : cette méthode est désormais interdite depuis le 1er juillet 2021.

Il y a deux ans, le règlement européen sur la protection des écosystèmes marins bannissait déjà cette pratique. Une décision qui avait suscité une vive colère des pêcheurs néerlandais. À l'époque, les Pays-Bas avaient saisi la Cour de justice afin d'obtenir l'annulation de cette interdiction. Mais finalement, ils n'ont pas eu gain de cause et devront, comme l'ensemble des pays de l'Union Européenne, tirer un trait sur la pêche électrique.

Pour rappel, cette méthode consiste à envoyer des impulsions électriques sur la partie avant du chalut afin de déloger les poissons et crustacés enfouis ou posés sur les fonds marins. Bien que ces impulsions ne servent pas à tuer mais à favoriser la capture, elles causent tout de même des souffrances sur les animaux en cas de décharges violentes. De plus, en délogeant ces poissons, de nombreuses espèces interdites à la pêche finissent tout de même dans les filets.



Mégane Bouron

